

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Relations avec les Collectivités Locales  
04 13 31 64 74

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Projet de gestion durable et raisonnée de la forêt : élaboration d'un chantier de démonstration à l'échelle de massif, et mise en place d'un outil de gestion : le Plan de Développement de Massif.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département des Bouches-du-Rhône se compose de massifs forestiers distincts associés à des identités territoriales marquées et une propriété privée forestière fortement morcelée.

Le développement de l'aval forestier se met en place avec les filières bois d'industrie, bois énergie et bois d'œuvre, confortées par la certification récente du pin d'Alep.

La concurrence entre ces différents acteurs induit un effet positif sur la gestion forestière et rentabilise toutes opérations sylvicoles. De ce fait, il semble important que l'amont forestier se structure afin de répondre aux besoins présents et futurs, dans le cadre d'une gestion durable des forêts intégrant tous les enjeux identifiés (changement climatique, séquestration carbone, biodiversité, DFCI...) sur les différents massifs qui maillent notre territoire.

Dans ce contexte, et pour répondre à ces objectifs, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF PACA) présidé par Daniel GIAMINARDI, (sis 7, impasse Ricard Digne, 13004 Marseille) propose de démontrer la pertinence de cette réflexion auprès des propriétaires forestiers et du grand public.

Deux outils seront évalués : un chantier de démonstration sur un massif déterminé « chantier pilote » et un outil de gestion du territoire : le plan de développement de massif.

Le chantier de démonstration est envisagé sur l'un des territoires pertinents du département, le massif de la Trévaresse (secteur de Saint-Cannat / Rognes / Le Puy-St-Réparate / Venelles / Aix/Puyricard) sur lequel la réalisation de chantiers représentatifs est possible avec un impact sur les différentes problématiques rencontrées.

Cette base d'expérimentation présente une bonne assise d'obtention de résultats avec un chantier de 50 ha environ et un volume prévisionnel de bois mobilisable de 2000 m<sup>3</sup> soit 40 m<sup>3</sup>/ha et une Association Syndicale Libre de la Trévaresse et Chaîne des Cotes, active sur les lieux.

Des actions sylvicoles seront proposées afin d'être démontrées et conjugueront les problématiques rencontrées : mobilisation produits forestiers, biodiversité, impact paysager, changement climatique, risque incendie.

Le plan de développement de massif, outil de gestion adapté, stratégique et opérationnel est envisagé quant à lui à l'échelle du territoire du massif de la Marcouline (secteur de Aubagne, Carnoux, Ceyreste, la Penne-sur-Huveaune, Roquefort-la-Bédoule), avec comme indicateur de résultats : 6400 ha de forêt publique, 4400 ha de forêt privée et la présence d'une association syndicale libre existante inactive.

Cet outil intègre le déroulement des plusieurs phases successives :

- la définition d'une stratégie territoriale (qui suppose la réalisation d'un diagnostic sur la connaissance des enjeux, les liens entre les acteurs publics/privés, la desserte forestière, les itinéraires sylvicoles),
- la mobilisation des propriétaires forestiers privés (base SIG des propriétés, réunions d'information, visites, association des propriétaires publics),
- une structuration de gestion gage de pérennisation, (envisager des structures formelles ASL, ASA, et informelles de gestion individuelle concertée, accompagnement des structures déjà existantes),
- l'aboutissement dans la mise en œuvre de cette gestion forestière au travers de documents de gestion durable planifiant les programmes de travaux et de coupes entre 10 et 20 ans.

Ces expérimentations permettront des retours d'expérience qui feront l'objet de rapports de synthèse. Une communication auprès des collectivités, parties prenantes de ce projet, mais aussi d'un public de professionnels et plus largement de propriétaires forestiers sera assurée.

Pour notre collectivité, l'analyse de ces deux actions permettra de dégager les besoins synthétisés en termes de soutien financier et matériel nécessaires à la gestion durable des forêts.

Elles permettront la mise en exergue des techniques sylvicoles utilisées, la dynamique des peuplements, la diminution des risques et la communication sur ces actions. L'objectif étant de pouvoir dynamiser une filière bois dans le cadre d'une gestion durable.

Le montant de cette expérimentation est estimé à 58 758 € et pourrait être financé conjointement par le Conseil départemental et la Métropole Aix-Marseille respectivement à hauteur de 40 %, soit 23 503,20 € chacun. Un projet de convention annexé au présent rapport, à intervenir avec le CRPF, a été élaboré dont il conviendra d'approuver les termes et autoriser la signature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL